

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 06 mars 2026, le conseil communal a validé la modification du règlement-taxe concernant les badges électroniques, par délibération n°40. Le règlement-taxe a été approuvé par décision ministérielle en date du 04 mai 2026.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 12 mai 2026

Le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président,

La Secrétaire, *ff.*



À enlever du Reider, le 19 mai 2026

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Sabina Becic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 236 • E-mail : sabina.becic@wiltz.lu